



FICHE DE POSTE :

Travailleur social CHS Vésale Grancey / « Bail bail la rue » (H/F)

1. CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

Le Travailleur social (h/f) est salarié.e de l'association Les Enfants Du Canal et exerce ses missions au sein du pôle hébergement/logement.

L'emploi s'inscrit dans le cadre général défini par les statuts et le projet associatif des Enfants Du Canal. L'emploi requiert une forte adhésion aux objectifs de l'association et une forte implication dans leur réalisation. Le Travailleur Social (h/f) met en œuvre sa mission, sous la responsabilité du coordinateur, à qui Il/elle rend compte régulièrement. Il alimente la dynamique de travail en lien avec les salariés du service. Il impulse une dimension participative dans la mise en œuvre de ses missions. Il participe aux temps forts de l'association.

1.1 Contexte interne du poste

Le travailleur social (h/f) accueille et accompagne des personnes orientées vers les centres d'hébergement Vésale et Grancey ainsi que sur le dispositif « Bail bail la Rue ». Il favorise leur accès ou le maintien dans le logement, dans le cadre d'un accompagnement social global visant les démarches d'accès aux droits et d'insertion socio professionnelle. Il/elle participe activement à la vie du service, du pôle hébergement/logement et de l'association.

Chaque membre de l'équipe met à contribution son domaine de compétences pour accompagner chaque personne, de manière individualisée, à formuler et atteindre ses objectifs de rétablissement. Chacun des professionnels a une compétence métier (Coordinateur.rice, Intervenant.e Pair.e, Travailleur.euse Social.e, Médiateur.rice Santé), qu'il mobilise dans une fonction transversale d'accompagnement généraliste.

1.2 Contexte externe du poste

Le Travailleur social(h/f) exerce sa mission à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, auprès des personnes, en lien avec les autres membres de l'équipe, et lors des rencontres institutionnelles.

En lien avec le coordinateur, le Travailleur Social (h/f) prend des contacts avec des partenaires professionnels extérieurs, entretient et développe les partenariats existants, notamment avec les organismes intervenant dans le secteur du logement et ceux requis par les orientations des résidents.

2. MISSIONS

2.1 Coordination générale de la mission

- Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des résidents et sous locataires en appliquant le principe de « l'aller vers » et du « logement d'abord » en pratiquant les approches rétablissement et RdR;
- Accompagner les résidents et les sous-locataires en lien avec autres membres de l'équipe et les référents sociaux ;
- Contribuer à la dynamique d'appropriation et d'occupation des hébergements et des logements en fournissant des conseils et démonstrations selon le principe du « faire avec ».

2.2 Détail des missions

Vis-à-vis des personnes accompagnées :

- Soutenir le pouvoir d'agir des personnes en les aidant à déterminer et atteindre leurs objectifs en fonction de leur projet de vie ;
- Accompagner les démarches d'accès aux droits sociaux (aide sociale, logement, emploi) ;
- Accompagner physiquement les personnes dans leurs rendez-vous (CAF, mairie, CPAM, ...) ;
- Mettre en place des activités collectives ou individuelles favorisant l'insertion sociale, le pouvoir d'agir et le bien-être ;
- Informer les personnes sur les services sanitaires, sociaux et associatifs du territoire ;
- Garantir le respect du projet du service : visites à domicile, Projet d'accompagnement Personnalisé, rencontres régulières ;
- Développer des possibilités d'accès ou de maintien dans le logement autonome au travers du partenariat : acteurs sociaux locaux, organismes HLM, réservataires et bailleurs.

Vis-à-vis des membres des équipes CHS et « Bail bail la rue » :

- Communiquer tout élément préoccupant au coordinateur dans les plus brefs délais ;
- Transmettre des bilans réguliers relatifs à l'activité auprès des résidents et à l'avancée des parcours ;
- Transmettre les indicateurs d'activité demandés et les éléments de projet mis en place avec les résidents accompagnés ;
- Participer au développement des outils pédagogiques et éducatifs d'accompagnement et de prise en charge individuels et / ou collectifs ;
- Participer aux réunions de service ;
- Travailler en multi-référence avec l'équipe pluridisciplinaire « Bail bail la rue » (médiateur santé, intervenants pairs) ;
- Respect de la confidentialité, du secret professionnel partagé, de la collecte de données en toute transparence avec les personnes accompagnées ;

La liste des missions et des tâches est non exhaustive, et peut à tout moment faire l'objet de modifications, notifiées par la Direction, afin de permettre un fonctionnement optimal du service et une prise en charge répondant aux besoins des résidents accompagnés.

3. SAVOIRS

3.1 Savoir-faire

- Mobiliser différents outils (plan de crise, plan de rétablissement et de bien-être, etc) pour accompagner les bénéficiaires dans leur parcours de rétablissement ;
- Participer à l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé avec les personnes ;
- Tenir à jour les dossiers individuels des personnes via Reconnect ;
- Actualiser les tableaux de suivi de l'avancement des accompagnements ;
- Nouer et entretenir des relations partenariales internes ou externes avec les différents acteurs du secteur.

3.2 Savoirs

- Expérience professionnelle souhaitée dans l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité ;
- Bonne connaissance des dispositifs d'insertion par le logement parisien et des acteurs institutionnels et associatifs concernés ;
- Connaissance de l'approche Logement d'abord, orientée rétablissement et réduction des risques
- Utilisation de l'outil informatique (bureautique et internet) ;
- Capacités rédactionnelles.

3.3 Savoirs être

- Capacité d'autonomie dans l'accompagnement des personnes ;
- Capacité à travailler en équipe et avec de nombreux partenaires ;
- Capacité à rendre compte ;
- Sens de l'écoute ;
- Sens de l'organisation ;
- Confidentialité.

4. REMUNERATION ET AVANTAGES

- Indice de référence 479 de la convention collective Fehap 51 ;
- Salaire de base brut mensuel 2193 € (hors reprise d'ancienneté) ;
- Prime Ségur 183€ nets mensuels ;
- Prime décentralisée 3% ;
- 18 jours de congés trimestriels supplémentaires ;
- Tickets restaurant ;
- 50% du pass navigo ;
- 50% de la mutuelle.